

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Par arrêté n° 123 en date du 14/10, le Maire d'Ollières a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune.

Les objectifs principaux de l'élaboration du PLU sont :

- > Poursuivre un développement maîtrisé de la commune, en adéquation avec la capacité des équipements publics et la fiscalité de la commune ;
- > Développer un bâti harmonieux et intégré en adaptant le règlement d'urbanisme aux nouvelles dispositions de la loi ALUR ;
- > Protéger l'environnement. Le projet devra s'inscrire dans le nouveau contexte de refonte des PLU et l'élaboration des grandes politiques sectorielles (environnement, déplacements, habitat, économique, ...) visant à un développement équilibré du territoire par des mesures supplémentaires en faveur :
 - De la consommation modérée de l'espace, en accord avec le Grenelle 2,
 - Du développement des modes doux,
 - De l'amélioration des performances énergétiques dans l'habitat

Le maire de la commune d'Ollières est responsable du projet du PLU.

L'enquête publique se déroulera du mardi 4 novembre au vendredi 5 décembre inclus, soit pendant 32 jours consécutifs.

M. Christian MINE désigné par décision du Président du Tribunal Administratif de Toulon en date du 06 octobre 2025, exercera les fonctions de commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête publique et les pièces qui l'accompagnent, seront tenus à disposition du public sur support papier à la mairie d'Ollières, 28 place Frédéric Mistral, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie, soit :

- > Lundi : 7h30 à 12h00
- > Mardi : 8h00 à 12h00
- > Mercredi : 14h00 à 17h00
- > Jeudi : 8h00 à 12h00
- > Vendredi : 7h30 à 12h00

Le dossier d'enquête publique est également consultable par voie dématérialisée pendant toute la durée de l'enquête :

- > Sur un poste informatique dédié et en libre accès, à la mairie d'Ollières, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie,
- > Sur le site internet de la commune : <https://www.ollerres-83.com/>

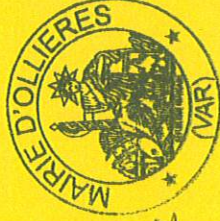
Le public pourra formuler ses observations et propositions pendant toute la durée de l'enquête :

- > Sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, disponible en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie,
- > Par courrier postal adressé à la Mairie d'Ollières - À l'attention du commissaire enquêteur - 28 place Frédéric Mistral – 83470 OLLIERES, en spécifiant la mention « Ne pas ouvrir »,
- > Par courriel à : plu@ollieres.fr
- > Éventuellement lors des permanences du commissaire enquêteur en mairie :
 - le mardi 4 novembre 2025 de 9h00 à 12h00,
 - le samedi 15 novembre 2025 de 9h00 à 12h00,
 - le vendredi 5 décembre 2025 de 14h00 à 16h00.

Les observations et propositions doivent parvenir au commissaire enquêteur entre le mardi 4 novembre et le vendredi 5 décembre 2025.

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie d'Ollières, aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet de la commune pendant une durée d'un an.

Le Maire d'Ollières,
Olivier BARTHÉLÉMY



7